

CONSEIL DU 8^e ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU MARDI 17 JUIN 2025

Le 17 juin, à 19 heures, les membres du conseil du 8^e arrondissement se sont réunis salle du Conseil et ont délibéré. Le jour de cette séance, 13 membres du conseil d'arrondissement étaient en exercice.

Membres présents :

- Mme Jeanne d'HAUTESERRE
- M. Grégoire GAUGER
- Mme Sophie-Charlotte DEBADIER
- M. Jean-Pascal HESSE
- Mme Virginie KRIKORIAN
- M. André TILLOY
- Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS
- M. Vincent BALADI
- Mme Martine GUICHARD
- M. Jean-Louis BARTHELÉMY
- Mme Athénaïs MICHEL
- Mme Sophie SEGOND
- Mme Catherine LÉCUYER

Madame le Maire ouvre la séance, à 19 h, sur l'ordre du jour prévu par les convocations.

08 2025 14

Désignation du secrétaire de séance

08 2025 15

Approbation du compte rendu de la séance du conseil du 8^e arrondissement du 20 mai 2025

08 2025 17

Adoption de la procédure d'urgence pour les délibérations 2025 DAC 166, 2025 DAC 262, 2025 DAC 301, 2025 DJS 58

08 2025 16

Approbation du budget supplémentaire 2025 de l'état spécial de la Mairie du 8^e arrondissement

2025 DAC 166

Subventions de 311 000 euros et conventions à 17 structures culturelles pour des parcours dans le cadre de « L'Art pour Grandir »

2025 DAC 262

Subventions de 45 600 euros à 17 comités d'arrondissement et signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec le Comité départemental de Paris de la Fédération nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie

2025 DAC 267

Subventions de 27 000 euros à 11 associations historiques et signature de 11 conventions pluriannuelles d'objectifs

2025 DAC 301

Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jean Mattéoli au 11 rue Magellan, à Paris 8^e

2025 DAC 436

Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Marie Amélie Daoût, à l'église de la Madeleine, côté droit de l'escalier monumental de la façade nord, place de la Madeleine, à Paris 8^e.

2025 DU 101

Mises en demeure d'acquiescer les biens (2^e, 6^e, 8^e, 15^e) faisant l'objet d'un droit de délaissement — Renonciation

2025 DAE 27

Subventions (413 000 euros), avance remboursable (750 000 euros) et conventions afférentes avec l'association Paris Initiative Entreprise (PIE)

2025 DAE 158

Salon d'art contemporain et de design et Salon d'Automne sur la place de la Concorde (8^e arrondissement) du mercredi 22 octobre au dimanche 2 novembre 2025 — convention de partenariat et tarification

2025 DAJ 2

Subvention et avenant n° 2 (296 750 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau

2025 DASCO 14

Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (1028 212 euros) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires (TAP)

2025 DFPE 107

Subventions de 464 500 euros conventions et avenant avec 10 associations pour le fonctionnement et la promotion de leur service de médiation familiale

2025 DGRI 9

Subventions de 80 000 euros et conventions avec 11 associations dans le cadre de l'appel à projets « Label SOLIDEV 2025 »

2025 DGRI 36

Subvention (3 000 euros) à l'association Arteva

2025 DVD 49

Exploitation de vélos à assistance électrique en libre-service sans station d'attache — Signature des conventions d'occupation du domaine public avec les trois attributaires

2025 DJS 58

Centre Paris Anim' Beaujon (8^e arrondissement) — Délégation de service public pour la gestion de l'équipement - Approbation du principe de passation

V08 2025 09

Vœu de Mme LÉCUYER pour que la Préfecture de police et la Ville de Paris mettent un terme aux troubles à l'ordre public récurrents dans le secteur des Champs-Élysées, et pour restaurer l'autorité de la République dans la capitale

V08 2025 10

Vœu de Mme LÉCUYER pour que la Ville de Paris densifie le maillage du 8^e arrondissement en mobilier urbain de repos adapté afin de favoriser la mobilité piétonne des publics fragiles, notamment les aînés

Q08 2025 04

Question orale de Mme LÉCUYER adressée à la Maire du 8^e arrondissement sur le projet de rénovation des kiosques du marché aux fleurs de la place de la Madeleine

Mme d'HAUTESERRE

Conformément à l'article 9 de notre règlement intérieur, je constate que le quorum est atteint. Le Conseil d'arrondissement peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour qui vous a été transmis.

1^o/08 2025 14

Désignation du secrétaire de séance

Mme d'HAUTESERRE

Je vous propose de désigner le benjamin de la majorité, Grégoire GAUGER comme secrétaire de séance.

La délibération 08 2025 14 est adoptée à l'unanimité.

2^o/08 2025 15

Approbation du compte rendu de la séance du 20 mai 2025 du Conseil du 8^e arrondissement

Mme d'HAUTESERRE

Avant d'approuver le compte rendu de notre conseil, quelqu'un a-t-il des observations à formuler ? La délibération 08 2025 15 est adoptée à l'unanimité.

3^o/08 2025 17

Adoption de la procédure d'urgence pour les délibérations 2025 DAC 166, 2025 DAC 262, 2025 DAC 301, 2025 DJS 58 et 2025 DAE 27

Mme d'HAUTESERRE

Les délibérations dont il est question nous sont parvenues après les délais prévus par notre règlement intérieur. Conformément à l'article 6 de ce dernier, nous devons statuer en début de séance sur leur inscription à l'ordre du jour.

La délibération 08 2025 17 est adoptée à l'unanimité.

4^o/08 2025 16

Approbation du budget supplémentaire 2025 de l'état spécial de la Mairie du 8^e arrondissement

Mme d'HAUTESERRE

À la suite de l'adoption à l'unanimité du compte administratif pour l'année 2024, le budget supplémentaire vise essentiellement à reporter une partie du solde d'exécution de l'année précédente, soit 277 297,81 euros.

Cette année est marquée par la décision de l'exécutif parisien de ponctionner les états spéciaux d'arrondissement dans un contexte de recherche d'économies.

Nous regrettons ce choix alors que de multiples dépenses gagneraient à être mieux questionnées, voire suspendues. Nous l'avons vu dans notre dernier Conseil : plusieurs subventions sont discutables.

Grâce à la gestion rigoureuse des services — que je remercie — les reports libres d'emploi au titre de 2024 étaient proches de 0 en section de fonctionnement. En section d'investissement, compte tenu

des Jeux olympiques, nous n'avons pas pu mener à terme certains projets et il restait donc 40 000 euros de reports libres d'emploi.

L'exécutif parisien a décidé de reprendre ces reports. Certains arrondissements ont ainsi perdu plusieurs centaines de milliers d'euros.

Ce budget supplémentaire nous permet de réaliser les mouvements habituels à mi-parcours de l'exécution budgétaire. Ainsi, nous transférons 21 366 euros à la Direction des Espaces verts et de l'environnement pour l'entretien des rues végétalisées dans certains quartiers de l'arrondissement.

Cependant, je regrette que cette charge ne soit pas suffisamment compensée par l'exécutif parisien qui sous-estime systématiquement les coûts d'entretien des équipements de proximité.

La délibération 08 2025 16 est adoptée à l'unanimité.

5°/2025 DAC 166

Subventions de 311 000 euros et conventions à 17 structures culturelles pour des parcours dans le cadre de L'Art pour grandir

M. HESSE

L'accès aux œuvres d'art est l'un des objectifs majeurs de la politique culturelle et éducative de la Ville. Permettre la participation des enfants aux pratiques culturelles est une priorité et un engagement au quotidien pour la Municipalité.

L'association L'Art pour grandir permet par exemple depuis 5 ans de mener certaines actions dans notre arrondissement ;

- Le collège Chaptal accueille une résidence d'artiste ;
- l'école Surène participe à des ateliers archéologiques ;
- des ateliers culturels sont déployés dans le temps périscolaire ;
- des écoles participent au dispositif « Mon Premier Cinéma » ou « Ecole de cinéma » ;
- un collège bénéficie encore d'actions de la Philharmonie...

Enfin toutes ces associations sont présentes dans plus de 1 000 établissements de la crèche au collège et collaborent avec plus de 200 partenaires culturels.

Afin de soutenir toutes ces structures — au nombre de 17 — pour la réalisation de leurs projets, je vous propose ce soir de leur attribuer des subventions distinctes d'un montant total de 311 000 euros. Je vous prie aussi de bien vouloir en délibérer et d'autoriser la Maire de Paris à signer ces conventions avec ces 17 structures culturelles jointes en annexe.

La délibération 2025 DAC 166 est adoptée à l'unanimité (Mme LÉCUYER s'abstient).

6°/2025 DAC 262

Subventions de 45 600 euros à 17 comités d'arrondissement et signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec le Comité départemental de Paris de la Fédération nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie (FNACA)

M. GAUGER

Comme chaque année, il s'agit de vous présenter une subvention pour la FNACA. Vous le savez, l'idée n'est pas de revenir sur la polémique autour de la date des commémorations, mais de rendre hommage à ces anciens combattants qui ont servi sous le drapeau tricolore, et d'accompagner leur vie associative mémorielle. Ils seront d'ailleurs présents à nos côtés lors des commémorations.

La Ville propose de renouveler leurs subventions pour le comité du 8^e arrondissement à 1000 euros, c'est-à-dire une subvention inchangée. Nous vous invitons à voter pour.

La délibération 2025 DAC 262 est adoptée à l'unanimité.

7°/2025 DAC 267

Subventions de 27 000 euros à 11 associations historiques et signature de 11 conventions pluriannuelles d'objectifs

M. HESSE

Je vous propose par le présent projet d'apporter cette fois-ci notre soutien à plusieurs associations qui se sont donné pour objet l'étude et la transmission de l'histoire et du patrimoine dans nos arrondissements. Ces associations effectuent des recherches sur l'histoire souvent inconnue de nos quartiers et font aussi avancer la connaissance, jouant par ailleurs un rôle important d'archivage et de valorisation des savoirs.

Dans notre arrondissement, la société d'histoire et d'archéologie des 8^e et 17^e arrondissements est très dynamique. Pour faire vivre la mémoire de notre patrimoine, nous l'accompagnons d'ailleurs dans notre magazine «Paris 8^e» en publiant régulièrement les bonnes feuilles de leurs derniers cahiers. Nous accueillons également de façon régulière des cycles de conférence et assurons la visibilité de leurs actions, notamment par les promenades commentées, très appréciées des habitants du 8^e arrondissement.

Afin de leur permettre de poursuivre ces actions, je vous propose d'attribuer la somme de 27 000 euros au titre de l'année 2025 à ces 11 associations historiques, et vous prie de bien vouloir en délibérer.

Mme LÉCUYER

La SPH des 8^e et 17^e arrondissements est une excellente association, je regrette même que le montant de la subvention ne soit pas plus important, parce qu'elle procède à un travail remarquable d'archives.

Mme d'HAUTESERRE

Nous nous en étions rendu compte, et c'est depuis la précédente mandature que nous subventionnons cette association, que nous accueillons régulièrement pour des conférences ici en mairie.

La délibération 2025 DAC 267 est adoptée à l'unanimité.

8°/2025 DAC 301

Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jean Mattéoli au 11 rue Magellan, à Paris 8^e

M. BALADI

Jean Mattéoli est né en 1922 et décédé le 27 janvier 2008 dans le 8^e arrondissement. Il était résistant dès août 1940, et déporté en 1944. Il fut distingué pour son courage pendant la Seconde Guerre mondiale, président de la Fédération nationale des déportés et internés de la Résistance de 1987 à 1993. Il contribua également et il présida la fondation de la Résistance de 1993 à 2008.

Engagé dans la reconnaissance de la spoliation des Juifs de France après 1995, il exerça par ailleurs des fonctions politiques importantes. C'est notamment lui qui succéda à Robert Boulin en 1979 comme ministre du Travail jusqu'en 1981 et il a été aussi longtemps président du Conseil économique et social de 1987 à 1999, et président d'honneur jusqu'à sa mort.

Nous est présentée ici une délibération définitive, car en mai 2023 nous avons déjà voté le vœu pour qu'une plaque soit apposée sur son domicile, au 11 rue Magellan pour honorer sa mémoire. Je vous lis ce qui sera inscrit sur ladite plaque :

« Ici a vécu Jean Mattéoli (1922-2008), homme politique français, ancien résistant et déporté ».

La délibération 2025 DAC 301 est adoptée à l'unanimité.

9°/2025 DAC 436

Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Marie Amélie Daoût, à l'église de la Madeleine, côté droit de l'escalier monumental de la façade nord, place de la Madeleine, à Paris 8^e.

Mme d'HAUTESERRE

La Ville de Paris souhaite rendre hommage à Marie Amélie Daoût, épouse Dumas, pour sa générosité remarquable. Décédée en 2020 à l'âge de 99 ans, elle a légué l'intégralité de sa fortune, évaluée à 5,3 millions d'euros à la Ville de Paris afin de financer spécifiquement la restauration de l'église de la Madeleine qui représente un lieu symbolique pour elle. Elle y retrouvait son mari, garde du corps du Général de Gaulle lors de ses pauses déjeuner.

Ce legs représente plus d'un quart du budget nécessaire pour la poursuite des travaux de rénovation des façades et potentiellement des décors intérieurs. À la fin de l'année 2025, une nouvelle séquence de travaux va débiter avec la restauration de la façade Tronchet.

Ainsi une plaque commémorative intitulée « À la mémoire de Marie Amélie Daoût (1921-2020) qui fit don de la totalité de sa fortune à la Ville de Paris pour l'église de la Madeleine » sera apposée sur la façade nord de l'église, place de la Madeleine afin d'honorer durablement sa mémoire et son geste exemplaire.

La délibération 2025 DAC 436 est adoptée à l'unanimité.

10°/2025 DU 101

Mises en demeure d'acquérir les biens (2^e, 6^e, 8^e, 15^e) faisant l'objet d'un droit de délaissement — Renonciation

Mme d'HAUTESERRE

Cette délibération est la concrétisation de ce que nous expliquons inlassablement depuis le début du pastillage quant à la réelle portée des emplacements réservés pour le logement aux pastilles du PLU-b.

Deux propriétaires de biens du 8^e arrondissement (place de la Madeleine et rue de la Boétie) dont les parcelles comportent une servitude pour la création de logements, ont mis en demeure la Ville de Paris d'acquérir leur bien dans le cadre du droit de délaissement.

En effet, ce droit permet aux propriétaires d'exiger que la Ville achète leur bien frappé d'une servitude. Si elle refuse, la pastille est retirée. Or, le montant d'acquisition est tel — 62 millions d'euros et 33 millions d'euros respectivement pour les deux parcelles — que la Ville de Paris n'a d'autre choix que de renoncer.

C'est la démarche que nous avons conseillée à tout propriétaire concerné par une pastille, car elle permet, in fine, de purger la servitude.

Mme LÉCUYER

Évidemment ce sujet est extrêmement important. La présente délibération, comme vous venez de l'évoquer, pour avis, valide rétrospectivement l'un des arguments que je portais comme d'autres pour aller contre le nouveau PLU.

Cet argument est le suivant, comme vous l'avez développé : en réservant des centaines d'emplacements de bureaux ou d'habitations sur Paris sur lesquels elle impose des servitudes d'urbanisme pour la réalisation de logements sociaux à l'occasion d'opérations immobilières, la Mairie de Paris a créé une insécurité juridique dévalorisante et inutile.

Une insécurité juridique dévalorisante puisqu'elle déprécie ipso facto les parcelles pastillées. Une insécurité juridique inutile puisqu'une infime minorité seulement des prescriptions d'urbanisme pourra être réalisée compte tenu de leurs coûts potentiels pour les finances municipales.

Pour mémoire, seuls 130 des 416 emplacements pastillés dans le présent PLU 2006 avaient permis de réaliser des logements sociaux, autrement dit la Mairie de Paris n'a pas les moyens de sa politique de pastillage.

Dans le cas d'espèce après que plusieurs propriétaires de plusieurs biens pastillés ont exercé leur droit de délaissement prévu par l'article L152-2 du Code de l'urbanisme exigeant de la Mairie de Paris qu'elle procède à leur acquisition, cette dernière a dû renoncer à les acquérir, faute de moyens, ou comme elle le formule plus pudiquement « en l'absence de l'équilibre financier des opérations ».

La question qui se pose est alors : pourquoi avoir pastillé une parcelle sur laquelle aucune opération ne peut être équilibrée financièrement ?

Je me félicite que deux des biens que la Mairie de Paris renonce à acquérir se situent dans le 8^e arrondissement.

Je veux profiter de cette intervention pour renouveler mon opposition de principe à ce fameux pastillage, servitude qui porte directement atteinte au droit fondamental de propriété.

La délibération 2025 DU 101 est adoptée à l'unanimité.

11°/2025 DAE 27

Subventions (413 000 euros), avance remboursable (750 000 euros) et conventions afférentes avec l'association Paris Initiative Entreprise (PIE)

M. BALADI

Je rappelle que cette association réunit la Ville de Paris, la Caisse des dépôts et la Chambre de commerce et d'industrie pour soutenir la création et la reprise des petites entreprises, notamment de l'économie sociale et solidaire.

En 2024, PIE a présenté le bilan suivant :

- o 316 prêts d'honneur (contre 253 en 2023) pour 3,7 millions d'euros;
- o 215 prêts d'honneur (contre 128 en 2023) création-reprise pour 1,5 million d'euros;
- o 78 garanties (contre 107 en 2023) France Active pour 2,6 millions d'euros;
- o 6 prêts sur le Fonds patient - Ville de Paris pour 1,2 million d'euros;
- o 18 prêts de trésorerie pour 699 000 euros;
- o 6 prêts dépôt de garantie pour 43 000 euros;
- o 20 prêts participatifs solidaires France Active pour 136 000 euros;
- o 6 Paris Amorçage Économie sociale et solidaire pour un montant de 120 000 euros.

Le bilan fait état au global de 2 624 emplois créés ou consolidés l'année dernière. Le taux de survie des entreprises est de 79 % à 5 ans, ce qui est très bien dans le contexte actuel que nous connaissons.

La délibération 2025 DAE 27 est adoptée à l'unanimité.

12°/2025 DAE 158

Salon d'art contemporain et de design et Salon d'Automne sur la place de la Concorde (8^e arrondissement) du mercredi 22 octobre au dimanche 2 novembre 2025 — convention de partenariat et tarification

Mme d'HAUTESERRE

Comme vous le savez, chaque année, les contre-allées du jardin des Champs-Élysées accueillent le Salon d'Automne puis le Modern Art Fair : deux salons d'expositions emblématiques de l'arrondissement. La société ABELIS assure l'installation d'une seule structure provisoire pour les deux salons afin de minimiser les opérations de montage et de démontage et limiter ainsi les dégradations sur l'espace public.

Conformément aux règles de mise à disposition du domaine public municipal, un appel à manifestations d'intérêt a été lancé au préalable. ABELIS est la seule candidature reçue.

Cette année, il est proposé d'amplifier la mutualisation en installant ces deux salons dans la même structure que le Forum pour l'Emploi qui se tient sur la place de la Concorde. Cela permet de préserver les contre-allées des jardins des Champs-Élysées rénovés pour les Jeux olympiques, la place de la Concorde n'ayant pas encore fait l'objet de travaux de rénovation prévus à l'horizon 2027. Cette installation n'entre pas dans le cadre de la charte qui sera appliquée à leur issue.

Mme LÉCUYER

Effectivement, le réaménagement de la place de la Concorde n'a pas encore commencé. Pour autant, nous avons le sentiment d'un passage en force et que des habitudes existent depuis toujours et vont malheureusement perdurer, à savoir que cette place accueille des événements commerciaux divers et variés.

Ce n'est pas une remise en question de ce salon de très grande qualité, mais mon abstention repose sur l'occupation de cette place par cet événement, avec le risque que ces habitudes d'occupation perdurent ad vitam aeternam, malgré ce projet de charte qu'il serait peut-être bon de proposer rapidement et de mettre en œuvre rapidement. Je m'abstiendrai.

La délibération 2025 DAE 158 est adoptée à l'unanimité (Mme LÉCUYER s'abstient).

13°/2025 DAJ 2

Subvention et avenant n° 2 (296 750 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau

M. GAUGER

Ces consultations existent depuis 1977. Cette convention avait été revue en 2023. L'avenant propose de confirmer, pour l'année 2025, une subvention. Grâce à ces permanences gratuites qui durent 3 heures et permettent de recevoir 9 rendez-vous de 20 minutes chacun, on peut recevoir des centaines de rendez-vous.

Dans le 8^e arrondissement, nous avons ainsi accueilli 39 permanences en 2024, soit 305 rendez-vous, dont 227 ont été honorés. Cela permet aux Parisiennes et Parisiens dans le besoin de bénéficier de conseils juridiques gratuits et confidentiels et de qualité. Il y a désormais des conseils spécialisés possibles (droit du travail, droit du logement, droit de la famille). Ces consultations sont proposées dans une dizaine de mairies. Il est possible de prendre les rendez-vous en ligne ou par téléphone.

En tant qu'élus, nous sommes souvent sollicités pour des conseils, c'est pourquoi je prends le temps de préciser ces modalités. Il est très pratique de pouvoir orienter nos concitoyens vers ces permanences. En 2024, cela a permis de recevoir près de 10 000 personnes.

Nous parvenons à renouveler ce partenariat depuis toutes ces années, et comme d'habitude, je ne prendrai pas part au vote étant moi-même membre du Barreau de Paris.

Mme SEGOND

Au risque de me faire clouer au pilori par mes excellents confrères du Barreau de Paris — mais à mon âge, on ne risque plus rien, d'autant que je n'ai aucune ambition pour prendre le bâtonnat, cela m'est égal — je voterai contre cette résolution.

Entendons-nous bien, je ne suis pas opposée au principe, parce qu'évidemment l'organisation de consultations gratuites d'avocats, comme l'a rappelé mon excellent collègue Grégoire GAUGER est utile, nécessaire, mais en période de disette budgétaire, on ne finance pas un Barreau qui n'en a pas besoin.

Financer à hauteur de 296 750 euros le Barreau de Paris qui a un budget extrêmement confortable ne me convient pas. Il pourra assurer ces permanences sans quémander cette subvention à la Mairie de Paris.

Mme d'HAUTESERRE

Cette subvention est accordée depuis 1977, il serait difficile pour nous, Mairie du 8^e arrondissement, de demander sa suppression. J'ai échangé avec le Bâtonnier récemment qui me confiait que le 8^e arrondissement est l'arrondissement où il y a le plus de cabinets d'avocats. C'est un vrai nid d'avocats et de notaires.

Mme LÉCUYER

Peut-être y aurait-il une proposition à adresser au bâtonnier de faire des consultations gratuites ?

M. GAUGER

À l'attention de ma consœur, j'aimerais souligner un point important : cette subvention n'augmente pas par rapport à l'année dernière.

Mme SEGOND

Heureusement !

La délibération 2025 DAJ 2 est adoptée à la majorité. M. GAUGER et Mme SEGOND s'abstiennent étant avocats eux-mêmes. Mme LÉCUYER s'abstient.

14°/2025 DASCO 14

Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (1028212 euros) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires (TAP)

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Comme vous le savez, les temps d'activité périscolaire sont organisés chaque semaine le mardi et le vendredi dans l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires parisiennes. Si ces temps sont assurés par des équipes d'animation de la Ville de Paris, une partie d'entre eux sont proposés par des structures associatives.

Un appel à projets est lancé chaque année, et le maire d'arrondissement est appelé à choisir des ateliers au cours d'une commission avec les services de la DASCO.

Si initialement le budget alloué au 8^e arrondissement était de 14 810 euros, nous avons pu ajouter une activité supplémentaire pour un montant global de 21 960 euros.

La proposition 2025/2026 est la suivante :

- « L'Art d'imaginer mon école, ma ville, mon futur », animé par ART ET CAETERA à l'espace Bienfaisance élémentaire, pour un montant de 4 680 euros ;
- « De New York à Paris, ma fresque à l'école », animé par ART EXPRIM Paris 18, à l'école élémentaire Robert-Estienne, pour un montant de 5 788 euros ;
- « Découverte des sports du monde », animé par NEOSPORT à l'école élémentaire Bienfaisance pour 7 018 euros ;
- « Apprendre à dessiner », animé par NOVIS EDUCATION & CO à l'école Moscou pour 3 774 euros.

Je vous propose de voter pour cette délibération.

Mme SEGOND

En quoi l'ambassade de Turquie est-elle une association susceptible de recevoir des subventions de la Mairie de Paris ?

Mme LÉCUYER

Je rejoins cette même question. La question se pose plus que jamais en période de disette budgétaire.

Sur le fond, je voulais évoquer le fait que des associations interviennent sur le temps périscolaire, ce qui pose toujours question. Je regrette que la Ville de Paris ne se donne pas les moyens d'organiser autrement ce temps périscolaire et se retrouve ainsi dans l'obligation de le sous-traiter massivement.

Comme nous le savons tous, c'est dans les écoles que l'activité des associations est la plus sensible et la plus difficile à évaluer. D'ailleurs, j'imagine que les élections municipales seront l'occasion de remettre dans l'actualité ce sujet des temps périscolaires.

Sur la forme, et par principe, je suis défavorable à la pratique du vote groupé des subventions aux associations ou structures. C'est une pratique qui contribue au dévoiement du système municipal de subventionnement, d'où des subventions telles que celle mentionnée à l'instant par Sophie SEGOND. Celle-ci interroge, comme c'est le cas d'autres associations. Je m'abstiendrai malgré ces quelques subventions à quelques associations qui sont très correctes, et je pense que nous ne rencontrons pas de problématique particulière dans le 8^e arrondissement.

La délibération 2025 DASCO 14 est adoptée (Mme LÉCUYER s'abstient)

15°/2025 DFPE 107

Subventions de 464 500 euros conventions et avenant avec 10 associations pour le fonctionnement et la promotion de leur service de médiation familiale

Mme GUICHARD

La médiation familiale a pour objectif d'accompagner les parents afin de faire face aux difficultés (séparation, conflit, nécessité de trouver du temps pour soi). Elle prend la forme d'entretiens conduits par un médiateur pour améliorer la communication entre les parents, ou bien organiser la vie familiale après la séparation.

Cette médiation peut être demandée ou par les parents ou par le juge aux affaires familiales.

Les espaces de rencontre sont des lieux où un parent qui n'a pas la garde de l'enfant peut tout de même le voir quand il n'a pas de résidence à proximité du domicile de l'enfant.

La Ligue française de santé mentale propose un soutien depuis son siège, rue Tronchet dans le 8^e arrondissement.

31 médiations familiales se sont terminées en 2024, en hausse de 3 par rapport à 2023.

Elle organise également des réunions d'information notamment à l'endroit de professionnels. 66 réunions se sont ainsi tenues en 2024 pour 262 bénéficiaires, soit près de 10 fois plus qu'en 2023. Elle reçoit la somme de 8 000 euros.

Sous l'impulsion du CLSM (Conseil local de santé mentale), une réunion aura prochainement lieu avec les chefs d'établissement scolaire afin de les accompagner davantage dans sa problématique tristement d'actualité de la santé mentale des plus jeunes.

Je vous propose de voter pour cette délibération.

Mme LÉCUYER

Je m'abstiendrai pour les mêmes raisons.

La délibération 2025 DFPE 107 est adoptée à l'unanimité (Mme LÉCUYER s'abstient)

16°/2025 DGRI 9

Subventions de 80 000 euros et conventions avec 11 associations dans le cadre de l'appel à projets « Label SOLIDEV 2025 »

M. BALADI

Cette délibération est relative à l'aide au développement en soutenant des initiatives dans des pays éligibles. 11 projets ont été retenus. La commission était composée de membres de la majorité et de l'opposition à l'Hôtel de Ville. Une bonne partie des projets semblent soutenir la santé, notamment chez les femmes, ainsi que l'adaptation au changement climatique, l'éducation et l'instruction.

Toutefois, certains projets et associations ont fait l'objet de demandes de précisions de notre part auprès du bureau de l'adjoint aux Affaires internationales de Mme HIDALGO. Notre position de vote est une abstention. Je vous liste certaines associations, parmi lesquelles nous retrouvons :

- L'association pour la prévention de la cécité;
- L'association Berceau de l'Enfance.

C'est la raison pour laquelle nous ne vous appelons pas à voter contre, mais plutôt à vous abstenir.

Mme LÉCUYER

Toujours selon ce même principe, cette délibération nous interpelle particulièrement, parce qu'en effet, quelques associations ont un intitulé tout à fait sympathique et semblent de nature à répondre à de vraies problématiques de santé dans d'autres pays du monde que la France, mais il y a encore des économies à faire. Nous n'avons pas le temps de connaître les tenants et les aboutissants de ces associations, donc l'abstention me paraît raisonnable.

La délibération 2025 DGRI est adoptée à une voix (Mme MICHEL). Les autres élus s'abstiennent.

17°/2025 DGRI 36

Subvention (3 000 euros) à l'association Arteva

Mme KRIKORIAN

Depuis 2021, Arteva anime à Erevan en Arménie un atelier d'art dramatique bilingue offrant à une vingtaine de jeunes comédiens issus de la filière théâtrale une formation artistique enrichie de cours de français sous la direction d'artistes francophones reconnus.

À la fin du cycle, 10 participants seront sélectionnés pour effectuer un stage théâtral en France, accompagnés de professionnels avec une restitution publique à Paris.

Partenaire depuis 2022, la Ville de Paris accompagne spécifiquement le volet parisien de ce projet.

Cette année, après une résidence artistique à Bergerac, dirigée par Serge AVÉDIKIAN, ainsi que Lina ABYAD, l'atelier présentera à Paris le fruit de son travail lors d'une restitution au théâtre de la Concorde le 30 juin prochain, qui sera ouvert au public et aux professionnels de théâtre. Je vous

remercie d'accepter l'attribution d'une subvention de 3 000 euros à cette association dans le cadre de ce projet.

La délibération 2025 DGRI 36 est adoptée à l'unanimité.

18°/2025 DVD 49

Exploitation de vélos à assistance électrique en libre-service sans station d'attache — Signature des conventions d'occupation du domaine public avec les trois attributaires

M. BARTHELEMY

La Ville a organisé en 2024 une procédure de sélection pour augmenter le nombre d'acteurs privés fournissant des vélos en libre-service au-delà des Vélib' au vu du succès de l'usage du deux roues grâce à la politique de la Ville dans ce domaine.

Par ailleurs, on note une saturation de l'espace public et une meilleure discipline s'impose.

L'objectif de cette convention est le remplacement de l'ancien règlement de 2021 qui avait désigné deux attributaires : les sociétés Lime et Dott.

Parmi les 6 candidats ayant présenté un dossier complet, 3 ont été retenus, dont Lime et Dott. Le troisième opérateur s'appelle Voi Technology, société suédoise créée en 2018 et qui est arrivée première dans le cadre de la sélection.

C'est une excellente nouvelle sur le papier, avec de nouvelles règles strictes à faire appliquer aux trois opérateurs, en particulier en termes de stationnement des vélos qui sera désormais strictement alloué selon les capacités arceaux dédiés supprimant l'autorisation de stationner sur 100 mètres linéaires de voirie.

Il sera important que les trois opérateurs — y compris Lime et Dott — adoptent une organisation qui permette à la mairie du 8^e arrondissement de signaler rapidement les zones de remisage saturées. Il nous arrive en effet fréquemment d'être interpellés et la réactivité de ces deux opérateurs — Lime et Dott — est parfois faible. Quand une situation est trop régulièrement signalée, nous pouvons supprimer l'anneau de remisage, mais cela reporte les vélos dans d'autres emplacements qui saturent à leur tour.

Par ailleurs, il est essentiel que les opérateurs intègrent dans leurs applications des rappels des règles du Code de la route, de bonne conduite et de sécurité routière pour garantir la sécurité des utilisateurs et des autres usagers de la route. Je vous propose de délibérer en faveur de cette proposition.

Mme SEGOND

Évidemment, il faut saluer cette mesure qui va dans le bon sens, mais qui doit être plus restrictive ou plus claire, puisque nous ne disposons pas du chiffre exact que représente le nombre d'emplacements comptant moins de 4 arceaux, qui me semble minime par rapport à l'offre globale.

D'autres questions subsistent dans la pratique : comment ces contrôles vont-ils se dérouler ? Les opérateurs vont-ils s'engager à dire aux usagers de respecter ces zones de stationnement ?

Pour la petite histoire, l'entreprise Pony dans le cadre de cette CODP a fait savoir qu'elle contesterait cette décision, si elle était votée, auprès du tribunal administratif, l'entreprise faisant état d'éléments qui entacheraient la procédure d'irrégularités.

Mme LÉCUYER

Vous évoquez ces trois opérateurs, qui vont chacun exploiter entre 3000 et 6000 vélos, avec une possibilité d'atteindre 7500 vélos entre mai et septembre.

Certes, les Parisiens ont subi les expérimentations municipales du vélo en free-floating dans les années 2015 et des trottinettes en free-floating dans les années 2020, avec le résultat que nous connaissons, mal préparé.

Cette politique des mobilités individuelles en free-floating allait provoquer l'anarchie sur les trottoirs de la capitale, ces derniers ayant cessé d'être des refuges pour les piétons, car des vélos et des trottinettes y circulaient et y étaient même abandonnés.

Des progrès significatifs ont néanmoins été faits depuis dans le domaine du free-floating. De plus, je suis très favorable au développement du vélo classique ou à assistance électrique en libre-service. Or, les flottes de vélos supplémentaires sont nécessaires afin de répondre à la demande pour la pratique du vélo à Paris, l'offre Vélib' ne suffisant pas.

Pour autant, en dépit du Plan Piétons et du Code de la rue, la guerre de tous contre tous continue de sévir sur l'espace public parisien au terme de deux mandatures de politique dogmatique et sectaire dont les victimes collatérales ont été les piétons et les usagers des autobus. La Ville de Paris ne prend toujours pas d'initiative de campagne de sensibilisation des usagers au respect du Code de la route, et le législateur n'a pas encore rendu obligatoires l'immatriculation des vélos et le port du casque.

De plus, cela rejoint ce qui vient d'être dit par Mme SEGOND, l'appel d'offres pour l'exploitation du VAE en libre-service sans station d'attache était peu transparent et prévoyait d'ailleurs une hausse de la redevance de +133 %.

Dans ces conditions, je vais m'abstenir sur cette délibération. Je vous remercie.

Mme d'HAUTESERRE

Comme vous le savez, dans la précédente mandature, je suis déjà intervenue au Conseil de Paris pour demander l'immatriculation des vélos parce qu'à l'époque déjà, nous nous étions aperçus que les incivilités et surtout le Code de la route ou de la rue n'étaient pas respectés.

Pas plus tard que samedi dernier, il y a eu un accident mortel dans notre arrondissement. Je me suis rendue sur place. Un vélo a voulu faire demi-tour, et une moto-taxi a voulu l'éviter. Malheureusement, le choc a été fatal. Le motard a percuté le trottoir et un poteau. Il est décédé sur place. Il avait un client derrière. Il s'agissait d'un artiste qui revenait d'une émission télévisée... Cela a fait du bruit, les médias en ont parlé. Son client a été amené à l'hôpital, et il s'avère que le cycliste n'était que légèrement blessé.

Il en a été question cet après-midi lors d'une réunion que nous avons eue avec le commissaire de Police du 8^e arrondissement qui a suivi l'affaire.

Les incivilités et le non-respect du Code de la route se constatent malheureusement chaque jour. Je prends régulièrement les taxis qui me disent qu'il n'y a pas un jour où ils ne se disputent pas avec les cyclistes qui ne respectent pas le code de la route.

C'est la raison pour laquelle de nombreux taxis demandent qu'on puisse changer les règles et immatriculer les vélos pour les rendre responsables de leurs actes.

M. BARTHELÉMY

Quelle est la raison évoquée par le Conseil de Paris pour décider de ne pas voter favorablement pour l'immatriculation des vélos ?

Mme d'HAUTESERRE

L'association « Paris en selle » ne souhaite pas que les vélos soient immatriculés. Cela pourrait évoluer, puisque nous nous apercevons qu'il y a malheureusement de plus en plus d'accidents, dont certains sont mortels...

M. BALADI

Vous l'avez dit, Madame le Maire, vous vous êtes engagée au début de cette seconde mandature auprès du Conseil de Paris plusieurs fois sur ce sujet. Je pense à la limitation de la vitesse, notamment sur les Champs-Élysées, mais aussi toutes les actions que vous avez faites auprès de la préfecture de police, c'est important de le rappeler.

À l'époque, le groupe de droite et du centre, dont un vice-président, et je pense notamment aux trottinettes, a tout fait pour maintenir le lobby des trottinettes électriques et d'une partie des vélos. Dans plusieurs réunions internes — et Delphine MALACHARD des REYSSIERS pourra aussi en témoigner — certains voulaient faire perdurer ce système de trottinettes en libre-service. Avec Madame le Maire, nous étions clairement contre parce que nous voyions tous les problèmes.

Quand j'entends cette récitation, je voulais juste rappeler cela, et rappeler que le Maire d'arrondissement, comme les autres maires, étaient contre.

La délibération 2025 DVD 49 est adoptée à l'unanimité (Mme LÉCUYER s'abstient)

19°/2025 DJS 58

Centre Paris Anim' Beaujon (8^e arrondissement) — Délégation de service public pour la gestion de l'équipement - Approbation du principe de passation

M. GAUGER

Cette délibération s'inscrit dans la continuité de la précédente s'agissant de l'espace Beaujon délibéré en mars dernier. Il s'agit de préciser les caractéristiques de la délégation de service public (DSP) de cet espace.

La délibération résume très bien que cette DSP est conclue pour une durée de 5 ans et demande au délégataire d'assurer son fonctionnement 6 jours par semaine, impérativement du mardi au samedi, en proposant au public des activités culturelles, sportives ou de loisirs, y compris en soirée, et qu'il y ait un accueil informel des jeunes. C'est d'ailleurs un sujet sur lequel nous travaillons avec la sous-direction Jeunesse, mais également avec ma collègue Athénaïs MICHEL et le réseau Jeunesse du 8^e arrondissement où il y a plusieurs acteurs de la jeunesse.

C'est une étape supplémentaire et obligatoire pour laquelle nous appelons à voter pour, sachant que nous avons une commission de coordination et de contrôle (CCC) de l'équipe actuelle début juillet en présence de Mme le Maire et de l'association 3AC8 que nous connaissons tous.

J'imagine que l'association fera partie des candidats pour le renouvellement de cette DSP.

Mme LÉCUYER

J'ai appris que M. BRAGHINI était parti il y a déjà un certain temps. Y a-t-il une explication à ce départ et au fait qu'il n'ait pas été remplacé depuis tout ce temps ?

Mme d'HAUTESERRE

Il y a eu un remplacement, M. BRAGHINI a souhaité faire évoluer sa vie. Il a considéré qu'il avait donné beaucoup de temps à cette association. Il avait failli partir au moment du suicide de l'ancien président. Nous avons alors pu le retenir. Il s'est beaucoup investi ces dernières années pour gérer cette association, c'est un choix personnel. Comme il est fonctionnaire de la Ville, cela est possible.

M. GAUGER

M. Jean-Jacques BRAGHINI est parti à la retraite. Nous n'allons pas faire de l'ingérence dans une association loi 1901 qui est indépendante, mais, de ce que nous savons, un processus de recrutement a été lancé pour le remplacer. J'imagine que pour la rentrée prochaine, l'association aura un nouveau directeur, et en attendant, c'est le directeur adjoint qui assure notamment cette période de transition, courante dans le milieu associatif.

Mme LÉCUYER

Vous évoquiez la commission de contrôle. En quoi celle-ci consiste-t-elle ?

Mme d'HAUTESERRE

À contrôler ce que font toutes les associations.

Mme LÉCUYER

Qui contrôle l'aspect financier ?

M. GAUGER

C'est l'objet de la commission. C'est encadré. Des éléments financiers sont présentés lors de cette commission, et il y a un suivi par les services de la sous-direction de la Jeunesse et par la Direction des Finances pour voir si le précédent cahier des charges a bien été respecté, s'il y a des ajustements à faire, sachant que 3AC8 comme beaucoup de délégataires, a souffert de la révision des quotients familiaux, du Covid-19, etc. C'est pourquoi il faut adopter une certaine souplesse et une certaine compréhension par rapport à ces équipements.

Celui du 8^e arrondissement fait partie des mieux gérés au niveau de Paris, tout en sachant qu'il existe toujours une marge d'amélioration, et c'est pourquoi nous avons notamment cette CCC du centre d'animation.

La délibération 2025 DJS 58 est adoptée à l'unanimité

20°/V08 2025 09

Vœu de Mme LÉCUYER pour que la Préfecture de police et la Ville de Paris mettent un terme aux troubles à l'ordre public récurrents dans le secteur des Champs-Élysées, et pour restaurer l'autorité de la République dans la capitale

Mme d'HAUTESERRE

Nous abordons la série de vœux déposés dans les délais prévus par notre règlement intérieur. Je passe la parole à Mme LÉCUYER qui va présenter son vœu.

Mme LÉCUYER

Nous l'avons tous déploré, le dispositif sécuritaire déployé à l'occasion de la finale de la Ligue des Champions le 31 mai dernier a échoué à maintenir l'ordre public. Le Préfet de Police Laurent NUÑEZ a lui-même utilisé le terme « échec » dans plusieurs de ses interventions.

De nombreuses violences, atteintes aux biens, agressions de policiers, actes de pillage et de vandalisme ont été commis par des bandes organisées et de jeunes délinquants, notamment sur l'avenue des Champs-Élysées, rue La Boétie, avenue George V, et dans plusieurs autres quartiers de la capitale. Il a été question ces derniers jours du 16^e arrondissement.

Le bilan sécuritaire est particulièrement lourd : 4 commerces pillés, une vingtaine de magasins vandalisés, 570 interpellations, un policier gravement blessé... on peut dire que, malgré cette belle victoire, la fête a été gâchée pour un certain nombre de gens.

Les riverains et habitants du 8^e arrondissement ont à nouveau subi de lourds préjudices. La sécurité et la tranquillité publique étant des libertés fondamentales au même titre que la liberté de se rassembler, je crois comme beaucoup de Français qu'il est temps de rééquilibrer ces libertés au bénéfice de la majorité silencieuse des citoyens qui aspirent à l'ordre et à la paix civile.

J'ai fait un certain nombre de propositions, dont certaines sont destinées à la préfecture de police de Paris :

- améliorer l'information préalable des riverains lors de grands événements qui garantisse effectivement leur liberté d'aller et venir depuis leur domicile.

Vous avez sans doute vous aussi fait l'objet de questions d'un certain nombre d'habitants sur les modalités d'information, puisqu'ils se sont retrouvés en difficulté pour rentrer chez eux.

- Adapter sa stratégie de maintien de l'ordre en durcissant la prévention des troubles graves : interdiction des rassemblements à haut risque, usage renforcé de la répression immédiate en cas de troubles, mobilisation accrue des effectifs en amont ;
- prendre au besoin des arrêtés préfectoraux pour fermer temporairement les transports en commun (même si cela avait été fait cette fois-ci) ;
- restreindre l'accès aux secteurs sensibles, instaurer un couvre-feu pour les mineurs ;
- systématiser l'usage des produits marquants codés pour identifier les auteurs de troubles et faciliter leur interpellation ultérieure.

Par ailleurs, je formule le vœu que la Ville de Paris :

- densifie le réseau de caméras de vidéo protection dans les zones particulièrement exposées ;
- autorise, dans le respect des exigences constitutionnelles, l'expérimentation de technologies d'analyse intelligente des images (y compris la reconnaissance faciale dans les conditions très strictes telles qu'elles seraient prévues par le législateur) ;
- soutienne les commerçants situés dans les périmètres à risque en facilitant l'usage de dispositifs de marquage codé et de sécurisation renforcée comme cela existe dans d'autres pays ;
- engage avec les parlementaires parisiens un travail législatif visant :
 - à durcir les sanctions contre les auteurs de violences en réunion lors de rassemblements publics ;
 - à renforcer le cadre d'action juridique des forces de l'ordre, notamment en matière de fouilles préventives, d'interpellation immédiate et de rétention administrative.

Mme d'HAUTESERRE

Je regrette, Madame, que ce vœu ne salue pas la mobilisation des 2700 forces de l'ordre réquisitionnées sur tout le territoire national pour assurer la sécurité du secteur des Champs-Élysées. Ces policiers et gendarmes ont dû renoncer à un week-end prolongé, laissant souvent leur famille pour assurer notre sécurité. Nous leur devons cette gratitude.

Mme LÉCUYER

Vous avez raison.

Mme d'HAUTESERRE

Ceci est d'autant plus vrai que le maintien de l'ordre est une mission risquée, comme en témoigne le policier gravement blessé par un tir de mortier.

Ainsi, pour la finale du match PSG/Inter Milan du samedi 31 mai, 2700 agents des forces de l'ordre ont été mobilisés pour assurer la sécurité du quartier des Champs-Élysées, soit la moitié du dispositif parisien.

Au cours des réunions préparatoires avec la préfecture de police, nous avons alerté sur la nécessité d'un dispositif couvrant les rues adjacentes des Champs-Élysées et nous avons demandé un arrêté interdisant largement le stationnement pour éviter des dégradations de véhicules.

Le bilan est lourd, car plusieurs commerces ont été vandalisés et dévalisés, même s'il est plus mesuré qu'en 2020 où 12 commerces avaient été pillés et une quarantaine de véhicules incendiés.

Je crois que chacun a pu entendre les mots très directs que j'ai utilisés sur les plateaux télé pour exprimer le ras-le-bol des riverains, que ce soit des habitants ou des commerçants qui doivent régulièrement se cloîtrer chez eux en cas d'événement sportif.

Les Champs-Élysées sont le lieu de célébration de toutes les victoires, c'est un fait historique.

Pour autant, les dégradations ne doivent pas être une fatalité. J'avais d'ailleurs exprimé dans les médias mon opposition à une parade sur l'avenue des Champs-Élysées, car je jugeais que les forces de l'ordre seraient déjà très mobilisées la veille.

Le préfet de police partageait d'ailleurs cette position. Cependant, le gouvernement en a décidé autrement.

J'en viens aux demandes de votre vœu, dont peu relèvent des compétences municipales, et encore moins du maire de l'arrondissement.

Nous avons informé les riverains via « Le 8^e vous informe », par SMS et e-mail au fur et à mesure où le dispositif était rendu public. Nous invitons d'ailleurs celles et ceux qui ne sont pas inscrits à le faire pour recevoir toutes les informations en temps réel.

Concernant les difficultés des riverains pour accéder à leur domicile, c'est d'abord la conséquence d'un dispositif très étanche pour être le plus efficace possible. Nous n'avons eu qu'un seul signalement de riverain qui avait des difficultés à rentrer chez lui, car il n'était pas en mesure de prouver son adresse de domicile. Je suis intervenue auprès du cabinet du préfet de police pour alléger le dispositif. Il a pu rentrer à son domicile avec ses enfants et ses valises, arrivant de la gare Montparnasse.

Quant aux transports en commun, ils ont bien fait l'objet de fermeture, y compris la station Alma-Marceau. Il n'y a pas eu besoin d'un arrêté.

L'usage de produits marquants codés n'est pas autorisé par la loi. La police n'a pas de difficultés à identifier les personnes qui commettent un pillage, le plus souvent grâce aux caméras de l'enseigne.

Dans le cas de la soirée du 31 mai, les individus interpellés ne sont pas considérés comme ayant participé à un pillage, simplement parce qu'ils étaient sur les lieux, selon un juge.

Les délinquants disent qu'ils se sont juste réfugiés dans le magasin, et cela suffit parfois à échapper à la condamnation.

Le 8^e arrondissement est le mieux doté en caméras de vidéoprotection, qui ont permis de piloter en temps réel les forces de l'ordre, et même de repérer le retour des individus dans la nuit du dimanche 1^{er} juin, ce qui a permis de les repousser.

Le déploiement de la reconnaissance faciale n'est pas possible sans changer la loi. La loi olympique prévoyait une exception aux règles fixées par un règlement européen.

Ces mesures peuvent être intéressantes si elles sont prises individuellement, mais elles ne seront pas suffisantes sans un sursaut d'autorité.

C'est d'ailleurs dans la réponse pénale que se trouvent les racines de ces exactions. Des opportunistes — que je n'hésite pas à qualifier de barbares parce qu'ils sont en dehors de toute règle de civilisation — viennent sciemment provoquer les forces de l'ordre et commettre des dégradations sachant qu'ils ne risquent pas de poursuites judiciaires.

Si le volume d'interpellations a été conséquent lors de ce week-end du 31 mai, avec près de 500 individus pour les deux nuits, les condamnations sont très faibles. En effet, sans condamnation exemplaire, ils recommenceront.

Notre Code pénal est aujourd'hui inadapté avec l'évolution de la délinquance en prévoyant tout un tas de mesures alternatives.

Bruno RETAILLEAU, ministre de l'Intérieur, et Gérard DARMANIN, ministre de la Justice, sont d'accord sur ce point : il faut réformer la loi face à la hausse de la délinquance et renforcer la fonction régaliennne qui est l'essence de l'État.

Aussi considérons-nous que votre vœu ne traite pas les causes profondes de ces débordements et relève de la compétence du gouvernement et du parlement. La majorité émet donc un avis défavorable.

Mme LÉCUYER

Évidemment, ce vœu ne s'adressait pas à vous directement, il s'agissait de le porter au Conseil de Paris puisque vous avez pour interlocuteur le préfet de police et qu'un certain nombre de parlementaires siègent également au Conseil de Paris, comme M. SZPNER, Mme EVREN, Mme DUMAS...

Mme d'HAUTESERRE

Ce sont des sénateurs, en effet.

Mme LÉCUYER

Ils sont parlementaires. Je me doutais bien que, d'un coup de baguette magique, vous ne pouviez pas résoudre cette situation.

Je vous rejoins sur le fait que vous avez raison, il faut féliciter et encourager notre police. J'ai un fils militaire, je connais parfaitement bien ce sujet : ils donnent leur vie pour assurer la sécurité, il faut leur en être reconnaissant.

Je vous rejoins aussi sur le fait que la jeunesse délinquante doit rencontrer une butée dès son premier passage à l'acte, ce qui suppose une justice plus rapide, des sanctions immédiates, une pédagogie de la responsabilité appuyée sur des structures éducatives renforcées. La réponse à cette situation ne saurait en effet être exclusivement sécuritaire, et elle doit s'inscrire dans une politique globale de restauration de l'autorité. Je vous remercie.

Mme d'HAUTESERRE

J'émets un avis défavorable de la majorité à ce vœu.

Le vœu V08 2025 09 est rejeté à la majorité (12 voix). Mme LÉCUYER vote pour

21°/V08 2025 10

Vœu de Mme LÉCUYER pour que la Ville de Paris densifie le maillage du 8^e arrondissement en mobilier urbain de repos adapté afin de favoriser la mobilité piétonne des publics fragiles, notamment les aînés

Mme LÉCUYER

Ce vœu sera un peu plus léger. Vous savez que les problématiques de vieillissement de la population parisienne constituent un enjeu majeur de société pour notre ville. Les Parisiens de plus de 65 ans, de plus en plus nombreux, doivent pouvoir conserver leur autonomie et leur mobilité dans l'espace public, condition essentielle à leur qualité de vie, à leur santé, à leur dignité et à leur participation à la vie sociale.

C'est pourquoi la mobilité piétonne des personnes âgées, mais aussi et plus largement de toutes les personnes à mobilité contrainte ou réduite [personnes en situation de handicap, femmes enceintes, parents accompagnés d'enfants en bas âge] suppose un aménagement de l'espace public favorisant le repos, la pause et la sécurité.

Au-delà du confort, l'installation d'un mobilier urbain adapté et accessible pour tous ces usagers est un marqueur du respect de la dignité des personnes et un levier de justice dans l'aménagement urbain.

C'est pourquoi la Ville de Paris, dans ses ambitions de transition écologique, d'apaisement de la ville et de promotion de la marche, ne saurait faire l'économie d'une réflexion globale sur l'adaptabilité de l'espace public pour toutes les générations.

De nombreux habitants expriment régulièrement, notamment dans les conseils de quartier et au-delà le besoin accru de bancs publics afin de pouvoir se déplacer sereinement à pied sans craindre la fatigue ou l'isolement. La raréfaction de mobilier urbain de repos, en particulier des bancs publics de type « Davioud » résulte souvent de la volonté de limiter les usages détournés de l'espace public, comme les attroupements prolongés ou l'installation de personnes sans domicile fixe.

Toutefois, ces objectifs de tranquillité publique ne sauraient justifier une privation de « droit à la ville » d'autant que des solutions de mobilier existent pour concilier les impératifs de sécurité, d'usage raisonné et de repos ponctuel.

Il existe de nombreux bancs qui prennent en considération les problématiques d'installation de SDF, etc.

Ce vœu s'adresse à la Ville de Paris. Je propose qu'elle établisse un plan de déploiement renforcé de mobilier urbain de repos dans le 8^e arrondissement, en concertation avec la Mairie d'arrondissement, les conseils de quartier et les acteurs associatifs, mais aussi que ce mobilier soit adapté aux usages

punctuels, ergonomiques, respectueux de la tranquillité publique et des contraintes d'espace, en intégrant les innovations existantes en matière de design urbain dans le respect de l'esthétique parisienne. Mais encore que la cartographie des lieux de passage fréquentés par les seniors et autres publics prioritaires serve de base à cette stratégie de maillage. Enfin, qu'un objectif chiffré de nouveaux bancs adaptés soit fixé annuellement à l'échelle de l'arrondissement, assorti d'un calendrier de mise en œuvre. Je vous remercie.

Mme d'HAUTESERRE

Comme vous le savez déjà, le 8^e arrondissement totalise 433 bancs sur l'espace public, hors espaces verts. S'il totalise 3,7 % de la superficie de Paris, le 8^e arrondissement compte 5 % des bancs installés dans la capitale, ce qui montre qu'il est comparativement mieux doté que d'autres arrondissements.

Nous ajoutons des bancs chaque fois que les conseils de quartier ou des riverains en font la demande, comme devant le centre sportif Jacqueline-Auriol, devant l'église Saint-Augustin ou place de Dublin très prochainement.

Nous veillons à ce que le mobilier d'assise s'intègre dans le paysage de l'arrondissement en privilégiant le modèle historique dessiné par Davioud ou des adaptations, comme nous l'avons fait place de la Madeleine, malgré votre opposition.

Il peut exister des endroits où nous sommes plus prudents sur l'implantation de bancs pour limiter l'installation des populations sans domicile fixe ou quand ils peuvent générer un attroupement gênant pour les riverains.

Nous assurons également l'entretien des bancs par des campagnes régulières de rénovation. Il convient de rappeler qu'outre le mobilier de repos, la crainte principale des publics à mobilité fragile est le conflit avec les autres usagers de l'espace public : vélos, trottinettes, qui dégradent les trottoirs. Ce sont deux axes de travail essentiel que votre vœu omet totalement, aussi la majorité ne le soutiendra pas.

Je mets aux voix votre vœu avec un avis défavorable de la majorité.

Mme LÉCUYER

Effectivement, mon vœu omet de parler des cyclistes parce que je ne vois pas le rapport. Qu'on puisse s'asseoir sur un banc n'a rien à voir avec le fait qu'il y ait des cyclistes. Peu importe.

Vous évoquiez le fait que j'étais contre les bancs installés place de la Madeleine...

Mme d'HAUTESERRE

À l'époque, vous étiez contre la rénovation de la place...

Mme LÉCUYER

Ce n'est pas du tout le cas.

Mme d'HAUTESERRE

Ce n'est pas très grave.

Mme LÉCUYER

En effet, ce n'est pas très grave. Je suis contre les bancs en cagette, souvenez-vous de l'expérimentation...

Mme d'HAUTESERRE

L'expérimentation n'a pas eu lieu dans notre arrondissement.

Mme LÉCUYER

Vous l'avez oubliée. Nous avons eu une expérimentation avec des bancs en palette. J'ai des photos. Ce n'est pas le sujet.

Mme d'HAUTESERRE

Nous étions contre. Par rapport à d'autres arrondissements où la Ville de Paris a imposé sa volonté, on ne nous a rien imposé du tout. La Ville voulait déployer tout un mobilier en bois, j'ai demandé qu'on nous installe les bancs tels qu'ils existent aujourd'hui, et certains arrondissements ont souhaité avoir les mêmes.

C'est la Ville de Paris qui décide, nous avons travaillé dans ce sens, et nous avons pu bénéficier de ces très beaux bancs, et qui, surtout, du fait de la forme, évitaient que les SDF y dorment, parce qu'il n'y avait pas de toilettes et le curé de l'époque ne souhaitait pas qu'il y en ait partout.

Nous avons pu rénover cette place avec ces fameux bancs.

Mme LÉCUYER

Je maintiens mon vœu, et je ne serais pas surprise de le retrouver un jour au Conseil de Paris, comme d'autres vœux qui n'ont pas été votés ici, mais qu'on a retrouvés presque copiés-collés au Conseil de Paris.

Mme d'HAUTESERRE

Je n'ai pas le souvenir de tels vœux rejetés ici et proposés au Conseil de Paris par d'autres voix.

Mme LÉCUYER

L'idée est de faire bouger les lignes et d'inspirer.

Le vœu V08 2025 10 est rejeté à la majorité (12voix). Mme LÉCUYER vote pour

22°/Q08 2025 04

Question orale de Mme LÉCUYER adressée à la Maire du 8^e arrondissement sur le projet de rénovation des kiosques du marché aux fleurs de la place de la Madeleine

Mme LÉCUYER

Les quatre kiosques du marché aux fleurs installés depuis 1880 sur la place de la Madeleine, le long de l'église éponyme, se trouvent depuis de nombreuses années dans un état de délabrement préoccupant, tant sur le plan esthétique que fonctionnel. La structure métallique est dégradée, les façades en vert ne sont plus imperméables et le confort des fleuristes concessionnaires est plus que rudimentaire.

En 2019, la Ville de Paris, propriétaire des kiosques, avait annoncé un projet de rénovation et mandaté la société d'économie mixte [SEM] PariSeine pour moderniser les installations tout en préservant le caractère patrimonial du site. La SEM PariSeine avait elle-même désigné le cabinet Grand Huit Architecte pour rénover les quatre kiosques emblématiques.

En 2022, le Conseil de quartier Élysée-Madeleine, après avoir consulté les fleuristes concessionnaires, les commerçants de la place, l'association des commerçants du Carré de la Madeleine, les riverains, la

paroisse et le tissu associatif logeant dans la Madeleine, ainsi que la Maison des associations, avait déposé un projet de réhabilitation du marché aux fleurs dans le cadre du Budget participatif.

Depuis, plus rien. Une mandature plus tard, les kiosques continuent de se dégrader.

Cela fait bien longtemps que le cabinet Grand Huit Architecte n'a pas mis à jour la page de son site dédiée au projet. Le projet de réhabilitation du marché aux fleurs déposé dans le cadre du Budget participatif 2022 a été soumis au vote, mais n'a pas été lauréat.

Un projet de rénovation des quatre kiosques du marché aux fleurs de la place de la Madeleine est-il toujours d'actualité ?

Si c'est le cas, pouvez-vous nous informer sur les raisons du retard pris dans la rénovation. S'agit-il uniquement d'une question de budget ? Pouvez-vous nous en dire davantage sur les actions qui vont être menées, et suivant quel calendrier, afin de sortir le marché de son abandon apparent ?

Mme d'HAUTESERRE

La SEM PariSeine a effectivement élaboré un programme de rénovation qui a été présenté fin 2020 au conseil de quartier Élysée-Madeleine.

La rénovation des quatre kiosques était alors estimée à 1,650 million d'euros. Compte tenu de l'inflation, ce coût est aujourd'hui estimé à 1,9 million d'euros.

Nous avons construit avec le conseil de quartier un projet au budget participatif 2022 pour financer cette opération, mais elle n'a pas reçu suffisamment de votes pour être mise en œuvre.

Lors du budget participatif de l'année 2024, nous avons tenté d'augmenter le nombre de votes en créant une opération commune avec le marché Ternes, dans le 17^e arrondissement, mais cela n'a pas été suffisant pour atteindre l'objectif souhaité à l'échelle de Paris.

L'appel à projets concernant les kiosques de la place de la Madeleine est en cours de rédaction. Nous avons bon espoir de le lancer dans les prochains mois. C'est un sujet important pour la place car les kiosques 3 et 4 font souvent l'objet d'une occupation illicite.

Après une période difficile, la place de la Madeleine est en plein essor ces dernières années à la suite de son réaménagement. La vacance commerciale est en baisse importante, y compris pour des coques longtemps laissées à l'abandon.

Il est prévu que LDLC ouvrira à la place de l'ancien Hédiard et l'ancien magasin Cerutti est actuellement en travaux pour accueillir prochainement la Maison Dior.

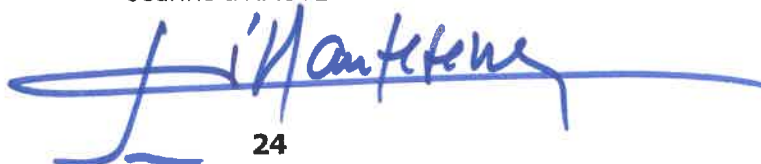
Après la restauration du mythique lavatory Madeleine rouvert en 2023, de la façade sud de l'église de la Madeleine, la rénovation des kiosques à fleurs sera une autre étape importante pour le patrimoine de cette place désormais accueillante et attractive.

Les questions orales ne donnent pas lieu à un vote. Nous avons épuisé notre ordre du jour.

Le prochain Conseil d'arrondissement se tiendra le 23 septembre à 19h. D'ici là, je vous souhaite un bel été.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Jeanne d'HAUTESERRE lève la séance du conseil du 8^e arrondissement, à 20 h 09.

Jeanne d'HAUTESERRE



24